

Assurance maladies graves : ÉquiVivre

Contrats pour adultes



Sommaire du régime	<p>Si un régime ÉquiVivre est en vigueur et que la cliente ou le client reçoit le diagnostic d'une affection ou d'une maladie grave couverte et qu'il satisfait aux exigences relativement à cette affection, il recevra un versement forfaitaire. Le client peut utiliser la somme reçue comme bon lui semble afin qu'il puisse vivre avec une affection altérant la qualité de vie plus aisément.</p>	
Marché cible	<ul style="list-style-type: none"> • les particuliers cherchant à réduire l'incidence d'une maladie grave sur leur planification financière • les propriétaires d'entreprise visant la planification de la poursuite de leurs activités en cas de maladie grave 	
26 affections graves couvertes	<ul style="list-style-type: none"> • lésion cérébrale acquise • chirurgie de l'aorte • anémie aplastique • méningite bactérienne • tumeur cérébrale bénigne • cécité • cancer • coma • pontage coronarien • surdit� • d�mence, y compris la maladie d'Alzheimer • crise cardiaque (infarctus du myocarde) • remplacement ou r�paration d'une valvule cardiaque • insuffisance r�nale 	<ul style="list-style-type: none"> • perte d'autonomie • perte de membres • perte de l'usage de la parole • d�faillance d'un organe vital avec inscription sur une liste d'attente en vue d'une greffe • greffe d'un organe vital • maladie du motoneurone • scl�rose en plaques • infection � VIH contract�e au travail • paralysie • maladie de Parkinson ou syndromes parkinsoniens atypiques • br�lures graves • accident vasculaire c�r�bral
Huit affections couvertes en vertu de la garantie de d�pistage pr�coce couvertes	<p>La garantie de d�pistage pr�coce pr�voit le paiement du moins �lev� des montants suivants : soit 15 % de la somme assur�e �quiVivre ou 50 000 \$ suivant le diagnostic et la satisfaction � toutes les exigences de l'une des huit affections suivantes ne mettant pas la vie en danger. La prestation peut �tre vers�e une fois pour chaque affection.</p> <ul style="list-style-type: none"> • angioplastie coronarienne • cancer canalaire du sein • cancer pr�coce de la prostate • tumeurs stromales gastro-intestinales au stade 1 selon la classification de l'AJCC • tumeurs neuroendocrines (carcino�ides) de grade 1 • cancer de la thyro�de papillaire ou cancer de la thyro�de folliculaire au stade T1 • leuc�mie lympho�ide chronique (LLC) au stade 0 selon la classification de Rai • m�lanome malin superficiel 	

Types de régime et âge à l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> assurance renouvelable de 10 ans jusqu'à l'âge de 75 ans (de 18 à 65 ans) uniforme jusqu'à 75 ans (de 18 à 64 ans) (T75) uniforme jusqu'à l'âge de 100 ans couverture à vie (de 18 à 65 ans) (T100) 	<ul style="list-style-type: none"> couverture 20 paiements jusqu'à l'âge de 75 ans (de 18 à 54 ans) couverture 20 paiements à vie (de 18 à 65 ans)
Offre	<ul style="list-style-type: none"> assurance vie sur une tête offerte sous forme d'avenant avec les contrats d'assurance vie universelle Équation Génération IV, les contrats d'assurance vie entière avec participation Équimax et les contrats d'assurance vie temporaire <p>NOTE : les régimes ÉquiVivre 20 paiements ne sont pas offerts avec les contrats d'assurance vie temporaire.</p>	
Droit de modification	<p>Il offre la possibilité à la cliente ou au client de passer d'un type de régime à un autre sans devoir fournir de preuve d'assurabilité.</p> <ul style="list-style-type: none"> l'assurance T10 peut être modifiée pour tout type de régime à paiement uniforme, y compris un régime 20 paiements l'assurance T75 peut être modifiée pour tout régime 20 paiements l'assurance T100 peut être modifiée pour une couverture 20 paiements à vie <p>L'âge auquel la modification peut être effectuée dépend du nouveau type de régime souhaité par le client.</p> <p>Il est possible d'effectuer la modification à l'anniversaire contractuel le plus rapproché du 60^e anniversaire de naissance de la personne assurée pour passer à un régime :</p> <ul style="list-style-type: none"> uniforme jusqu'à l'âge de 75 ans uniforme jusqu'à l'âge de 100 ans couverture 20 paiements à vie <p>Il est possible d'effectuer la modification à l'anniversaire contractuel le plus rapproché du 54^e anniversaire de naissance de la personne assurée pour passer à un régime :</p> <ul style="list-style-type: none"> couverture 20 paiements jusqu'à l'âge de 75 ans 	
Expiration	à 75 ans ou à vie, selon le type de régime	
Somme assurée	minimale : 10 000 \$	maximale : 2 000 000 \$
Tranches de taux	de 10 000 \$ à 49 999 \$ de 50 000 \$ à 99 999 \$	de 100 000 \$ à 249 999 \$ 250 000 \$ et plus
Frais d'administration ou de contrat	50 \$ par année ou 4,34 \$ par mois	
Avenants facultatifs	<ul style="list-style-type: none"> exonération des primes (en cas d'invalidité de la personne assurée) exonération des primes (en cas d'invalidité du titulaire ou du payeur) remboursement des primes à l'expiration (assurance renouvelable de 10 ans jusqu'à l'âge de 75 ans) avenant de remboursement des primes au décès Remboursement des primes au rachat ou à l'expiration (avec les régimes paiements uniformes et 20 paiements) avenants d'assurance vie temporaire <p>* Au rachat du contrat au 15^e anniversaire contractuel, 75 % des primes remboursables sont payables. Ce pourcentage augmente de 5 % chaque année pour atteindre 100 % à compter du 20^e anniversaire contractuel. Certaines restrictions s'appliquent. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter votre contrat.</p>	
La proposition en ligne Proposition<i>directe</i>^{MD}	<ul style="list-style-type: none"> L'outil à utiliser lors de rencontres en personne ou à distance Le système Proposition<i>directe</i> vous guide seulement vers les sections requises de la proposition d'assurance. Proposition<i>directe</i> permet aux clients de signer la proposition en utilisant leur propre appareil électronique Cet outil est accessible en ouvrant une session sur le site RéseauÉquitable^{MD} et en cliquant sur l'icône Proposition<i>directe</i> sur la barre de navigation. 	

MC et MD indiquent respectivement une marque de commerce et une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.